

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1070 CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1070

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 19 septembre 1961 (comme 2e Classe) les Miliciens dont les noms suivent : Mohamed Anfare Omar, Mle 2573 ; Said Ibrahim, Warsama, Mle 2575 ; Loita Houmed, Mle 2577 ; Youcoub Hassan Abdallah Mle 2579 ; Idriss Mohamed Boha, Mle 2581 ; Mohamed Hamadou Kamil, Mle 2583 ; Mohamed Eutto Monim, Mle 2585 ; Ibrahim, Waiss Boeuh, Mle 2587 ; Elmi Darrar Guedid, Mle 2589 ; Aden Mohamed. Bonaita, Mle 2574 ; Ismaël Robleh Wuillard, Mle 2576 ; Ahmed Saïd Mohamed, Mle 2578 ; Abdallah Waiss Meko, Mle 2580 ; Chehem Daoud Otban, Mle 2582 ; Ali Mohamed Daoud, Mle 2584 ; Mohamed Dini Mohamed, Mle 2586 ; Mamoud Miguil Farah, Mle 2588. Les contrats d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'incorporation.